

Coronavirus : La gendarmerie du Gers met en place deux opérations

Il s'agit de l'Opération tranquillité seniors (OTS) et l'Opération tranquillité chantier (OTC)



Coronavirus : La gendarmerie du Gers met en place deux opérations

La gendarmerie du Gers souhaite porter à votre connaissance le dispositif #RépondrePrésent mis en place par la Gendarmerie nationale sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur et revenir plus particulièrement sur deux opérations à destination de la population dont l'Opération tranquillité seniors (OTS) et l'Opération tranquillité chantier (OTC).

La première, l'OTS, a été mise en place en 2010, elle permet aux personnes âgées et isolées de se signaler auprès de la gendarmerie. Cette identification permet aux gendarmes de prendre contact régulièrement avec ces personnes et de leur prodiguer des conseils de prévention afin qu'elles se prémunissent de diverses atteintes telles que les cambriolages, les dangers d'internet, les vols à la fausse qualité etc.

Ce dispositif, particulièrement utile lors de l'activation du plan canicule, permet en ces temps de crise sanitaire et d'isolement de ces personnes de garder le contact avec les plus vulnérables.

Les personnes qui souhaitent se signaler peuvent le faire directement par téléphone en appelant leur brigade locale ou déposer un formulaire qu'elles trouveront sur le site internet de la gendarmerie nationale www.gendarmerie.interieur.gouv.fr, rubrique nos conseils pour les particuliers/pour les seniors.

La seconde opération, l'OTC, est nouvelle sur le département. En lien avec les mairies, elle permet aux responsables de chantiers de se signaler auprès de la gendarmerie.

Une fois le formulaire remis, la gendarmerie effectuera, le temps de la réalisation du chantier, des surveillances régulières nocturnes et diurnes, les week-ends et jours fériés. Ce dispositif permettra ainsi de lutter contre les atteintes aux biens dans le secteur du BTP en prévenant les vols, dégradations ou autres infractions.

Le formulaire est à retrouver au sein des mairies ou des brigades territoriales du département.

Violences intra-familiales

Je ne suis pas seul(e)

- 17 numéro d'urgence des forces de l'ordre
- 3919 numéro Violences Femmes Info
- 114 numéro d'urgence par SMS

Relais d'alerte possibles

- Les pharmacies ;
- Les commerces ;
- L'entourage/voisinage ;
- Les associations d'aide aux victimes.

Séniors

Mes 5 règles d'or

1. Je suis isolé(e) ou vais m'absenter de mon domicile, je me signale à la gendarmerie par l'Opération tranquillité séniors (OTS) ;
2. Je suis démarché(e) à mon domicile, je préviens la gendarmerie en composant le 17 ;
3. Je n'ouvre pas ma porte à un inconnu ;
4. Je ne donne jamais mes coordonnées bancaires ni de carte bancaire par téléphone et ne dis jamais que je suis seul(e) ;
5. Je n'ouvrirai qu'à des gendarmes en tenue.

En cas de doute, je compose le 17



Je suis vigilant(e)

Professions de santé

1. J'ouvre et ferme mon établissement à 2 ;
2. Je signale toute personne qui semble faire du repérage ;
3. Je sécurise le numéraire et le stock ;
4. J'enclenche tous les systèmes de protection et signale à la gendarmerie tout dysfonctionnement ;
5. Je verrouille toutes les issues.

#RépondrePrésent

Chantiers - BTP

Je sécurise mon avenir

Je suis responsable/propriétaire d'un chantier en cours, je m'identifie auprès de la mairie et de la gendarmerie dans le cadre de l'Opération tranquillité chantier (OTC).

Après avoir rempli le formulaire OTC en mairie, la gendarmerie sera destinataire de la fiche et :

- identifiera les chantiers sur sa zone de compétence ;
- effectuera des surveillances régulières nocturnes ainsi que les week-ends et jours fériés.